

LP Management des Processus Logistiques- Parcours : Gestion de la Chaîne Logistique

L'acquisition de compétences transversales en pilotage de la chaîne logistique (Approvisionnement, Production, Distribution)

Type de contrat

Contrat d'apprentissage ou
contrat de professionnalisation

Durée de la formation

12 mois
565 heures

Diplôme délivré par



► Objectifs

Cette formation permet aux étudiants ayant préparé un diplôme de premier cycle universitaire ou, à des candidats ayant une expérience significative dans le domaine, d'acquérir de nouvelles compétences transversales puisant dans les méthodes et outils de management modernes. Elle vise à former des cadres intermédiaires dans le domaine de la gestion des processus logistiques de la chaîne logistique capables :

- de caractériser et modéliser les processus opérationnels de la chaîne logistique,
- de planifier et mettre en œuvre les opérations de la chaîne logistique : Approvisionnement, Production, Distribution.
- de piloter les flux par les systèmes d'information intégrés de pilotage de la Chaîne logistique (ERP, WMS, MES, ...),
- de gérer des projets logistiques,
- d'animer et encadrer des équipes logistiques,
- de mettre en œuvre une démarche d'optimisation et d'amélioration des processus opérationnels de la chaîne logistique (Lean management)

► Accès au diplôme

Etre titulaire d'un diplôme de premier cycle universitaire : L2 scientifique et technologique, DUT tertiaire ou secondaire, BTS tertiaire ou secondaire.

Admission : sur dossier ou VAPP85, tests et entretien (Avril-Juin)

Dépôts de candidature : de début mars à fin juin

Pour candidater, rendez-vous sur le site du CFA-EVE : www.cfa-eve.fr

► Rythme d'alternance

2 jours en formation (lundi et mardi) / 3 jours en entreprise (mercredi, jeudi et vendredi)

Temps complet en entreprise en fin de cycle

Rentrée : fin septembre

► Contacts

Responsable pédagogique : Frédéric LE VEN

Contact administratif : Zineb AMARO - z.amaro@iut.univ-evry.fr Tél. : 01 69 47 73 08

Contact CFA EVE : BOUTON Jérôme - j.bouton@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 54 06

Programme de la formation

Semestre 1

UE11- Formation Générale et technique

- EC111 Statistiques
- EC112 Outils Informatiques
- EC113 Anglais professionnel
- EC114 Typologies des flux logistiques

UE13 - Projets tutorés S1

- EC131 Simulation logistique
- EC132 Accompagnement de l'alternance
- EC133 Visites entreprises logistiques

UE12 - Pilotage Opérationnel de la chaîne logistique

- EC121 Logistique d'approvisionnement
- EC122 Logistique de production
- EC123 Logistique de distribution
- EC124 Outils informatiques de pilotage de la chaîne logistique

UE14 - Projet professionnel S1

- EC141 Activité professionnelle en entreprise
- EC142 Mémoire mi projet
- EC143 Soutenance mi projet

Semestre 2

UE21 - Management de projet logistique

- EC211 Gestion de projet logistique
- EC212 Méthodologie de résolution de problème
- EC213 Gestion et animation d'équipes logistiques

UE23 - Projets tutorés S2

- EC231 Préparation certification BASICS
- EC232 Voyage étude international
- EC233 Simulation d'une chaîne logistique

UE22 - Management de la chaîne logistique

- EC221 Prévision et Gestion de la demande commerciale
- EC222 Optimisation de la chaîne logistique
- EC223 Contrôle de Gestion et calcul de coûts logistiques

UE24 - Projet professionnel S2

- EC241 Activité professionnelle en entreprise
- EC242 Mémoire final
- EC243 Soutenance finale

Public concerné (CA ou CP)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
- **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

Attention : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Marche à suivre

1. Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA www.cfa-eve.fr ou de l'IUT et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
 2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
 3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
-